Accord de licence d'utilisateur final relatif aux applis (ALUF)

Important : veuillez lire attentivement les conditions du présent accord de licence avant de poursuivre le téléchargement du LOGICIEL.

En téléchargeant ou en acceptant l'accord de licence d'utilisateur final en démarrant l'appli, vous donnez naissance à un contrat relatif à l'utilisation du LOGICIEL ***EasyService*** (ci-après le « LOGICIEL ») entre vous et BOSCH Thermotechnik GmbH, Sophienstr. 30-32, 35576 Wetzlar (ci-après : « BOSCH »). En téléchargeant le logiciel, vous marquez votre accord avec les conditions suivantes.

Vous pouvez en outre obtenir un aperçu des fonctionnalités du LOGICIEL sur la plate-forme en ligne sur laquelle le LOGICIEL est proposé.

La version gratuite du LOGICIEL ne fournit que les fonctionnalités de base. Pour pouvoir utiliser le LOGICIEL avec toutes ses fonctions, vous devez :

- faire l'acquisition des fonctions complètes par le biais d'un « In App Purchase » payant. Vous trouverez dans la description du store les fonctions étendues, que vous pouvez utiliser pendant une durée de 365 jours. Ensuite, la durée d'utilisation est automatiquement reconduite lors du paiement, si vous ne résiliez pas l'utilisation au plus tard 4 semaines avant l'expiration de la durée d'utilisation.
- **L'utilisation des fonctions étendues du LOGICIEL est conditionnée par l'achat d'une Smart Service Key.**

Pour ce qui est des nouvelles fonctions fournies en plus des fonctions étendues déjà acquises, BOSCH se réserve le droit de ne les mettre à la disposition de l'utilisateur que moyennant le paiement d'une somme plus importante ou d'un autre « In App Purchase ». La poursuite de la mise à disposition des fonctions déjà acquises pour la période convenue sans paiement supplémentaire est acquise.

1. Droits d'utilisation

Lorsque vous téléchargez le LOGICIEL, BOSCH vous garantit, en partie contre rémunération, un droit d'utilisation non exclusif, limité dans le temps et non cessible sur un appareil dont vous êtes le propriétaire ou qui se trouve en votre possession et sur lequel le LOGICIEL fonctionne selon les conditions du système que vous avez pu consulter avant d'accepter ces conditions.

Le droit d'utilisation n'englobe pas la mise à disposition du LOGICIEL sur un réseau pour permettre une utilisation simultanée sur plusieurs terminaux.

Vous n'êtes pas autorisé à commercialiser le LOGICIEL ni à le céder d'une autre façon à des tiers (y compris par location, leasing, prêt ou fourniture sous licence).

Est cependant autorisée l'utilisation du LOGICIEL par plusieurs utilisateurs finaux sous un même identifiant Apple, si ce LOGICIEL est transmis à ces utilisateurs via le configurateur Apple en conformité avec les conditions de licence logicielle du configurateur Apple ou si un client le demande au moyen du programme de licences multiples pour les entreprises (Apple Volume Purchase Program).

Vous n'avez pas le droit de modifier, soumettre à une ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou fixer de toute autre façon différente le code source du code de programmation du LOGICIEL, ni à créer des versions dérivées du LOGICIEL. Les dispositions

impératives du §§ 69d, 69e de la loi allemande sur les droits d'auteur (UrhG) n'en sont cependant pas affectées.

Les présentes conditions sont également valables pour toutes les mises à jour/mises à niveau et modifications de la programmation pour le LOGICIEL, mises à disposition pour téléchargement par BOSCH, pour autant qu'elles ne fassent pas l'objet d'une convention séparée. Dans ce cas, seules les dispositions pour les mises à jour/mises à niveau et modifications de la programmation sont décisives.

2. Devoirs de collaboration

Lorsque vous utilisez le LOGICIEL, vous devez respecter une obligation de diligence nécessaire pour une utilisation et devez contrôler de façon raisonnable les résultats générés avec le LOGICIEL avant son utilisation. Vous êtes en outre obligé de procéder régulièrement à la sécurisation de vos données pour vous assurer qu'elles puissent être restaurées en cas de perte.

L'utilisation des fonctions étendues du LOGICIEL est conditionnée par l'achat d'une Smart Service Key servant à établir une connexion wifi entre la chaudière et votre smartphone, afin de permettre la transmission des données.

Si vous avez payé le LOGICIEL en tant qu'entrepreneur conformément au § 14 du Code civil allemand (BGB), les obligations de réprimande prévues au § 377 du Code du commerce allemand (HGB) s'appliquent.

Si vous ajoutez des informations au protocole d'entretien générable par le LOGICIEL, comme des données, logos, symboles de société ou informations de contact, vous en êtes responsable et devez veiller à ce qu'elles soient correctes et que vous possédiez tous les droits s'y rapportant. Vous exonérez Bosch Thermotechnik GmbH et les entreprises qui sont liées à elle de toutes les réclamations de tiers formulées à votre encontre. Il est interdit de compléter et d'utiliser des données à caractère personnel. L'indication dans des protocoles d'entretien d'informations permettant d'établir une référence à des personnes est également interdite, car ces protocoles ne sont pas encodés lorsqu'ils quittent le logiciel (p. ex. par courriel).

Si vous cédez à d'autres personnes le terminal mobile sur lequel vous avez téléchargé le LOGICIEL et sur lequel vous l'utilisez, vous êtes obligé d'informer au préalable ces personnes de la fonction de géolocalisation activée et de l'utilisation de données qui y est liée.

3. Garantie, responsabilité

Les éventuelles demandes d'intervention en garantie en raison de vices matériels ou juridiques du LOGICIEL ne sont possibles qu'entre vous et BOSCH et sont définies en fonction des conditions suivantes.

a) Garantie et responsabilité pour LOGICIELS gratuits BOSCH n'est responsable des vices matériels ou juridiques, quelle qu'en soit la raison juridique, que si BOSCH a dissimulé frauduleusement lesdits vices matériels ou juridiques. Pour le reste, la responsabilité de BOSCH, ses représentants légaux ainsi que leurs auxiliaires, n'est engagée en raison de la mise à disposition gratuite du LOGICIEL qu'en cas de comportement délictueux délibéré ou commis par négligence, et se limite à la réparation de l'éventuel dommage causé. Cela ne porte pas préjudice aux droits découlant de la loi allemande relative à la responsabilité du fabricant.

b) Garantie et responsabilité pour LOGICIELS payants Si le LOGICIEL présente un vice

matériel ou juridique pouvant être résolu, vous avez le droit d'exiger de BOSCH la résolution du problème. En cas de réclamation de dommages-intérêts, les dispositions du point c) s'appliquent.

Le délai de garantie en cas de vice matériel ou juridique affectant le LOGICIEL que vous avez acheté à l'entrepreneur est de 12 mois.

Si vous avez le droit d'exiger le remboursement du prix d'achat du LOGICIEL, vous devez vous adresser à Apple. Vous ne pouvez faire valoir aucun autre droit vis-à-vis d'Apple, sauf si cette exclusion n'est légalement pas valable.

c) Limitation de responsabilité pour LOGICIELS payants Si vous avez payé le LOGICIEL, la responsabilité de BOSCH, quelle qu'en soit la raison juridique, n'est engagée que selon les dispositions des règlements suivants :

Dans les cas suivants, la responsabilité est conforme aux dispositions légales :

- pour les dommages provoqués intentionnellement ou par négligence grave,
- pour les dommages découlant du non-respect des garanties fournies par écrit,
- en cas de dol,
- en cas de dommages corporels ou aux personnes,
- dans les cas de responsabilité en matière de produits conformément à la loi sur la responsabilité en matière de vices des marchandises,
- si le domaine d'application de § 44a de la Loi allemande sur les télécommunications (TKG) (responsabilité du fournisseur de services de télécommunication accessibles publiquement) est ouvert.

Les règles suivantes s'appliquent si la responsabilité n'est pas conforme à l'énumération qui précède conformément aux dispositions légales : La responsabilité de BOSCH n'est pas engagée en cas de simple manquement par négligence à des devoirs contractuels non essentiels. Pour le reste, la responsabilité en cas de dommages dus à une simple négligence est limitée aux dommages dont la survenance devrait typiquement être envisagée dans le cadre du présent rapport contractuel (dommages types prévus dans le contrat). Cela est valable également en cas de manquement à des obligations par négligence des représentants légaux, cadres ou simples auxiliaires de BOSCH. **Si vous êtes un entrepreneur aux termes du § 14 BGB, les parties conviennent que les dommages types prévus dans le contrat découlant de manquements à des obligations de la présente convention correspondent au maximum à la valeur de l'indemnité payée à BOSCH dans le cadre de cette convention.** Les limitations susmentionnées de la responsabilité sont également valables pour les droits au remboursement des dépenses.

- Si, d'après ces dispositions, la responsabilité de BOSCH est exclue ou limitée, cela est également valable pour la responsabilité des organes, auxiliaires d'accomplissement et d'exécution et collaborateurs de BOSCH.

4. Cession/transfert

Toute autre transmission des droits d'utilisation nécessite notre approbation expresse. La transmissibilité peut en outre être exclue par un blocage technique du fournisseur via lequel le LOGICIEL est distribué.

5. Assistance :

La licence de fonctions étendues acquise par l'In App Purchase englobe également l'exécution des prestations d'entretien suivantes pour le LOGICIEL pour une durée d'utilisation de 365 jours. La durée d'utilisation et l'obligation de paiement qui en découle sont automatiquement prolongées de 365 jours si l'utilisation n'a pas été résiliée au plus tard 4 semaines avant l'expiration du délai de 365 jours.

L'entretien du LOGICIEL englobe l'assistance par téléphone et courriel, le diagnostic des pannes ainsi que la fourniture de nouvelles versions/mises à jour lorsqu'elles sont disponibles.

Nous allons faire évoluer le LOGICIEL en termes de qualité et d'état de la technique et l'adapter en fonction de l'évolution des circonstances. Les mises à jour du LOGICIEL qui en découlent seront fournies au preneur de la licence pendant la durée de la période d'entretien indiquée dans l'offre. Nous informerons le preneur de licence des nouvelles mises à jour et des extensions du programme.

L'élimination des erreurs se fait en règle générale par la livraison d'une mise à jour du LOGICIEL. La condition est que l'erreur puisse être reproduite et survienne dans la dernière mise à jour installée par le preneur de licence. Le preneur de licence mettra à notre disposition tous les documents et informations nécessaires pour éliminer l'erreur.

BOSCH se réserve le droit de distribuer les mises à niveau (mises à jour incluant une extension de fonction) contre rémunération.

En attendant la publication d'une nouvelle mise à jour, nous préparerons une solution intermédiaire pour résoudre l'erreur si l'erreur empêche le preneur de licence de traiter des missions qui ne peuvent pas être reportées et pour autant que la mise à disposition d'une solution intermédiaire soit possible pour nous sans dépenses disproportionnées.

Le délai de garantie ne recommence pas à courir suite aux prestations d'assistance mises à disposition par BOSCH.

Apple n'est pas obligée de mettre à disposition ses prestations d'assistance.

6. Durée du contrat et fonctionnalités étendues

Le contrat de licence prend effet au moment du téléchargement de l'appli sur l'Apple Store. Les fonctions étendues sont mises à disposition pendant 365 jours et sont prolongées automatiquement de 365 jours pour autant que le contrat de licence ne soit pas résilié par le preneur au plus tard 4 semaines avant la fin du délai de 365 jours. Ensuite, seules les fonctionnalités de base du LOGICIEL seront mises à disposition. Ces dernières englobent :

- Mode démo de l'App EasyService
- Saisie manuelle du code d'erreur avec affichage de la cause de l'erreur correspondante et de la mesure de résolution de l'erreur
- Lien pour consulter l'appli de pièces détachées

7. Droit applicable, tribunal compétent

Le présent contrat est régi par le droit matériel de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Si vous n'êtes pas un utilisateur et ne possédez pas de tribunal compétent en Allemagne, le tribunal compétent pour tous les litiges découlant de ou ayant trait au présent accord est Stuttgart, Allemagne.

8. Autres

L'invalidité de certaines clauses ou parties du présent contrat n'affecte pas la validité des autres clauses ou parties du contrat.

En cas de problème d'utilisation du LOGICIEL, vous pouvez vous adresser à :

01806 / 337 330 (appel surtaxé) ; Junkers.Apps@de.BOSCH.com

Si vous utilisez des services externes, vous êtes responsable du respect des conditions applicables pour ces services.

Le LOGICIEL ne peut pas être exporté ou réexporté vers des pays placés sous embargo par les États-Unis ou vers des personnes figurant sur la liste des « Specially Designated Nationals » publiée par le U.S. Treasury Departments ou sur la liste des « Denied Persons » ou des « Denied Entity » publiées par le U.S. Department of Commerce. En utilisant le LOGICIEL, vous certifiez que vous ne vous trouvez pas dans un de ces pays et ne figurez pas sur une de ces listes.

Version : Décembre 2017